



MAIRIE DE
LA CHAISE-DIEU
43160

-

Procès-verbal du conseil municipal du 30/01/2026

Début de la séance à 20 h

Présent : André Brivadis, Gerard Specel, Fabien Blanchefort, Armelle Savinel, Yannick Laverroux, Olivier Marion, Bernard Vialanex, Pierre Philipon, Paul Philbee

Absent : Faivre Thierry, pouvoir pour Pierre Philipon
Pascale Sciortino, pouvoir pour Gerard Specel
Stephane Wenger, pouvoir pour André Brivadis

Secrétaire : Yannick Laverroux

En préambule au conseil municipal, Mr Le maire donne la parole à Mr Rémi Grovel, responsable de la société Béta Energie, qui fait une présentation rapide du projet de réseau de chaleur, de son avancement, et de la convention d'occupation du domaine privé de la commune pour l'implantation de la chaufferie.

1. Approbation du PV CM du 22.12.25

Mr Philipon trouve que sa remarque sur le fait que, Mr Brivadis et Mr Specel n'ont pas informé le conseil municipal des travaux envisagés sur les places par le syndicat mixte, n'apparaît pas dans le compte rendu. Mr PHILBEE signale que sa remarque concernant la guinguette ne concernait pas que la mise au norme électrique mais la mise au normes globale.

2. Dématérialisation marché public.

Le CDG a choisi la plateforme Dematis pour la passation des marchés suite à notre délibération les autorisant à lancer ce marché. Les tarifs restent les mêmes qu'auparavant 70 € devis, 110 € marché procédure adaptée, 150 € procédure formalisée.

3. Coopérative Toi et Toits

La SCIC Toi et Toits va réaliser une levée de fond citoyenne pour entrer dans le capital de la société Chaleur bois Casadéenne qui réalise le réseau de chaleur.

Celle-ci sollicite la municipalité de La Chaise Dieu pour prendre des parts sociales de la SCIC à hauteur de 1000€, qui est la somme que d'autres collectivités ont déjà investi pour des projets sur leur territoire.

Vote : 12 pour un investissement de 1000€ de parts sociales dans la SCIC.

4.1 Ouverture et répartition des crédits d'investissements 2026 pour le Budget principal

Cela permet à la commune de pouvoir réaliser des investissements jusqu'à hauteur de 25 % du budget investissement 2025 en attendant le vote du Budget 2026 soit 448 047,25€.

Vote : 12 pour

4.2 Ouverture et répartition des crédits d'investissement 2026 pour le Budget ALSH

De la même façon que pour le budget principal, ouverture de crédit d'investissement à hauteur de 625€

Vote : 12 pour

5. Validation des offres concernant les travaux de rénovation de l'école du bourg.

Mr le Maire rappelle les modalités d'attribution des différents lots à savoir une note sur 100 points décomposée en une note technique sur 50 points (attribuée par nos bureaux d'étude sur le dossier de consultation envoyé par les entreprises) + une note prix sur 50 points.

5.1 Lot 1 Désamiantage : Lot déjà attribué à l'entreprise SDRTP, mais nécessitant un avenant de 17280€ concernant les travaux de démolition et désamiantage sur la partie maternelle qui n'était pas prévu sur le projet initial lors de l'attribution de ce lot. Montant total de l'offre négocié 59 836€.

Vote : 12 pour la signature de l'avenant.

Mr Laverroux propose un vote pour autoriser Le maire de La Chaise Dieu à signer des avenants éventuels pour tous les lots de travaux pour un montant maximum de 15 % du montant de chaque lot (pour éviter de devoir refaire un vote pour chaque avenant).

Vote : 10 pour, 2 contre

5.2 Lot 2 Gros Œuvre : attribué à l'entreprise **Manivit** pour un montant négocié de 288 566,39€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.3 Lot 3 Charpente, couverture, zingerie : attribué à l'entreprise **Charpentiers Casadéens** pour un montant négocié de 155 500€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.4 Lot 4 Façade : attribué à l'entreprise **Bati group** pour un montant négocié de 65 000€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.5 Lot 5 Métallerie : attribué à l'entreprise **Dorel** pour un montant négocié de 26 290,50€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.6 Lot 6 Menuiserie extérieur bois : attribué à l'entreprise **Parrin A/S** pour un montant négocié de 131 896,62€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.7 Lot 7 Menuiserie intérieur : attribué à l'entreprise **Forissier** pour un montant négocié de 33 391,8€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.8 Lot 8 Plâtrerie, peinture, plafond : attribué à l'entreprise **Bonnet** pour un montant négocié de 176 000€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.9 lot 9 Sols minces, carrelage, faïences : attribué à l'entreprise **Astruc** pour un montant négocié de 96 735€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.10 Lot 10 Ascenseur : attribué à l'entreprise **Auvergne Ascenseur** pour un montant négocié de 19 500€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.11 lot 11 Electricité-courants faibles : attribué à l'entreprise **Genesiene** pour un montant négocié de 100 255,58€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.12 Lot 12 Chauffage, Ventilation, plomberie sanitaire : attribué à l'entreprise **Energeco** pour un montant négocié de 194 611,6€

Vote : 11 pour, 1 contre

5.13 lot 13 VRD Espaces extérieur : attribué à l'entreprise **Chambon** pour un montant négocié de 35 656,49€

Vote : 11 pour, 1 contre

6.1 Validation du plan de financement de l'école

Nature des dépenses	Montant H.T.	Financements sollicités	Montant H.T.
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, AMO	109 600,00	Département	52 000,00 €
		CAP 43 – Communes :	
Désamiantage démolition	59 836,00	Etat : DSIL Plan de relance.	619 657,00 €
Gros œuvre	288 566,39	Région :	287 571,00 €
Charpente couverture	155 500,00	Europe : LEADER	80 000,00 €
Façade	65 000,00	Autofinancement :	308 041,98 €
Métallerie	26 290,50	ACTEE Agglo	80 000,00 €
Menuiseries ext	131 896,62	Fond vert	65 570,00 €
Menuiseries intérieures	33 391,80		
Plâtre peinture plafond	176 000,00		
Sol mince carrelage faïence	96 735,00		
Ascenseur	19 500,00		
Electricité	100 255,58		
Chauffage plomberie	194 611,60		
VRD espaces ext	35 656,49		
TOTAL	1 492 839,98	TOTAL	1 492 839,98 €
FCTVA	238854,3968		

Vote : 10 pour, 1 contre, 1 abstention

6.2 Validation du plan de financement pour la subvention Leader

DÉPENSES PRÉVISIONNEL LES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	<i>Etudes et Maitrise d'œuvre</i>		<i>109 600.00 €</i>
	Désamiantage / Démolition		59 836.00 €
	Gros œuvre		288 566.39.00 €
	Charpente couverture		155 500.00 €
	Menuiseries extérieures		131 896.62.00 €
	Façades		65 000.00 €
	Plâtrerie peinture plafond		1760 00.00 €
	Menuiseries intérieures		33 391.00 €
	Sols minces carrelage faïence		96 735.00 €
	Ascenseur		19 500.00 €
	Electricité		100 255.58
	Chauffage plomberie		194 611.90
	Métallerie		26 290.50
	<i>Aménagements extérieurs + VRD</i>		<i>35 656.49.00 €</i>
	TOTAL		1 492 839.98 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		1 287 747.49 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL GLOBAL	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	78 476.38 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	254 544.49 €	Subvention sollicitée
	Etat DSIL 2021	589 821.86 €	Arrêté du 13/07/2021
	Etat Fonds Vert Rénov Energ.	56 685.32 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	50 669.94 €	CP du 12/05/2025
	TOTAL Aides Publiques	1 030 197.99 €	80 %
	Autofinancement	257 549.50 €	20 %
TOTAL Financement	1 287 747.49 €	100 %	

Vote : 12 pour

8.Fond de concours gestion des eaux pluviales Rue de l'Aumône, St Robert, Place de L'Echos.

Des travaux de canalisation des eaux pluviales vont avoir lieu sur ces zones-là par la DEA.

Le coût total des travaux est de 112 500€ dont 50 %, soit 56250 €, réclamé à la commune.

Mr Philipon indique qu'il pense que les travaux situés sur la place de l'écho et la rue St Robert devraient plutôt être à la charge du syndicat mixte car c'est dans leur zone d'intervention.

Mr Specel précise que le Syndicat mixte paie déjà beaucoup pour La Chaise Dieu et que cela ne serait pas une bonne chose que de vouloir leur imposer cette charge.

Vote : 11 pour, 1 contre

9. Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal pour la chaufferie bois.

Vote : 12 pour

Questions diverses

- Mr Brivadis informe de la réception d'une lettre du tribunal judiciaire informant de la mise en vente de l'hôtel du Tremblant le 19 Mars avec une première mise à prix à 50 000€.

- Mr Brivadis informe que la demande de labellisation TER TERRITOIRE EDUCATIF RURAL pour les écoles du secteur via l'appel à projet TER a été refusé

- Mr Laverroux informe le conseil de la réunion de lutte contre le Frelon asiatique organisée par le département et la préfecture.

C'est un problème de santé publique et une grosse problématique pour le secteur agricole.

Il est possible de diminuer la propagation de cet insecte nuisible, notamment à proximité des zones à risques pour la population en y installant des pièges spécifiques entre le 15 Mars et le 15 Juin sur notre secteur, pour capturer les reines (fondatrices)

La commune a commandé 50 pièges qu'elle va répartir sur son territoire grâce à de nombreux volontaires qui se sont signalés pour s'en occuper et faire remonter les informations. Une réunion publique d'information aura lieu le 21 février de 10 à 12h à la petite salle des fêtes .